CINQUIÈME ANNÉE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

RÉDACTION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

L'Égalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

CINQUIÈME ANNÉE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

ADMINISTRATION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

N° 121 Lundi 1er Mai 1899 N° 121

ANNONCES
Les Annonces sont reçues à la *Société Générale de Publicité*, 7, rue Drouot, Paris *(Téléphone 221.88)* et dans ses succursales
LILLE, 28, rue Faidherbe
et dans les bureaux de l'Administration du journal

Le "Syndicat" Flamidien. - Nouveaux détails

La Conférence Socialiste de l'Hippodrome, à Lille

DÉPOT LÉGAL
Nord
N° 690
1899

DEMAIN !

Demain ?
C'est le « Premier-Mai », — c'est le renouveau

Comme aux arbres monte la sève
La sève aussi monte aux cerveaux...

Oui, la sève monte aux cerveaux !

Elle monte, avec le renouveau, depuis que le prolétariat ayant repris conscience de lui-même, a décidé de célébrer sa force au moment assigné à la poussée de vie dans la nature.

Ce qu'est la journée du Premier-Mai, — on l'a dit et redit.

Elle a, cette journée, un double caractère : c'est, à la fois, l'affirmation d'une revendication *légitime* et *nécessaire* — la journée de huit heures et le minimum de salaire — et une éclaircie dans les fumées, les ombres, les misères, les souffrances et les deuils de l'an ouvré.

Elle entend le rugissement du lion populaire qui s'éveille et elle voit ses ébats.

Ainsi faite, elle ne se contredit pas.

C'est le vieux monde capitaliste qu'elle secoue d'abord du cri des travailleurs; c'est le travail affranchi, qu'*elle* célèbre ensuite.

Symboles! dira-t-on. Peut-être. Mais **bien imprudents sont ceux qui sous le** symbole ne veulent pas chercher la vérité ; — ceux qui ne voient que la fête, n'entendent que la chanson et se rient du refrain !

Voilà longtemps déjà qu'on le redit, ce refrain, — universel comme le travail...

Voilà longtemps qu'est passé le Congrès qui a instauré le Premier-Mai...

Voilà longtemps que la République Sociale est espérée !

Voulez-vous nous la donner, bourgeois ?

Voulez-vous nous concéder bienveillamment le minimum de nos droits ?

Voulez-vous, à l'instar des nobles que vous avez dépouillés en vous couvrant des pourpres des notres, faire de notre « Premier-Mai » votre nuit du « Quatre-Août » ?

Non ?

Tant pis pour vous ! Ce que vous nous refusez dans un entêtement imbécile nous le prendrons.

Nous ne ferons pas sept fois encore le tour de la Jéricho capitaliste, en sonnant notre renouveau, que les moules dans lesquels vous nous enserrez, ne craquent et ne se disjoignent.

Prenez garde...

Prenez garde, comme je le disais hier soir, à l'Hippodrome de Lille, qu'à nos chants de paix, ne succèdent des chants de guerre, qu'à notre action légale ne succède l'action révolutionnaire.

Nous sommes de bons élèves et vous nous avez beaucoup appris.

Vous nous avez appris comment une classe brise les résistances et s'émancipe.

Nous vous imiterons, si vous résistez...

Mais non, la bourgeoisie dirigeante et digérante, pensante et pansue, ne voudra pas que nous troublions son *far-niente* et ses digestions !

Demain, elle écoutera nos doléances.

Après-demain, elle y fera droit.

Donc, tous debout, demain: — debout pour les *Trois-Huit*, debout pour le maximum de Travail et le minimum de salaire, debout pour la Rénovation Sociale !

Car le « Premier-Mai » dans son symbole affirme les principes proclamés par la Révolution Française et méconnus par les bénéficiaires de cette Révolution : l'Egalité, la Liberté et la Fraternité.

Vive le Premier-Mai !

G. SIAUVE-EVAUSY.

LA DIVULGATION DE L'ENQUÊTE

Sous ce titre, nous avons reproduit hier, sans commentaire, une note adressée au *Times* par son correspondant parisien et contenant de curieux détails sur la publication par le *Figaro* du dossier de l'enquête de la chambre criminelle.

La dernière histoire mise en circulation, dit le correspondant du *Times*, est que la *fille d'un des ministres*, l'une des femmes les plus intelligentes du monde officiel français, a voulu, en faisant connaître l'enquête, mettre un terme au dangereux mystère et aux tentatives pour égarer l'opinion. »

On assure que « la fille d'un des ministres » à laquelle il est fait allusion dans cette note, n'est autre que Mlle de Freycinet.

Elle est, d'ailleurs, assez clairement désignée dans la note du *Times*, et le *Figaro*, en reproduisant cette note, lui donne un caractère d'authenticité plus sérieux encore.

On ne doit, en tout cas, que des remerciements et des félicitations à l'auteur de la divulgation, quel qu'il soit, pour le concours qu'il a ainsi apporté à la manifestation de la vérité, en éclairant l'opinion trop longtemps abusée.

LECTURE INSTRUCTIVE

Continuons — sans nous occuper de l'affaire — de nous instruire à la lecture du dossier de l'enquête de la Cour de cassation. Il est plein d'enseignements. Le plus piquant est enfermé dans les portraits qu'on a faits devant les magistrats de feu le colonel Henry. Je dis « les portraits » ; au fond, on n'en a fait qu'un. Tous les détails qu'on nous a fournis sur ce militaire convergent, en effet, à nous le présenter comme un épais imbécile. Inintelligent, dit l'un ; à peu près illettré, affirme l'autre. Et le troisième est plus catégorique encore, s'il se peut. Voilà un homme qui, sous faux laissé à part, — car ce crime appelle et justifie les jugements les plus sévères — ne pourra pas se vanter auprès du bon Dieu, s'il y croyait, d'avoir eu une bonne presse après sa mort.

Je n'ai pas connu le colonel Henry. Je dois conséquemment tenir pour fondés les propos qu'on tient sur lui depuis qu'il n'est plus. Et alors, je me demande comment on a pu lui confier la direction du si délicat service des renseignements. J'ai un bon ami qui eût un jour la toquade d'être servi par un nègre. Il se fit expédier un petit Congolais très dévoué, mais très ignorant des choses de notre civilisation. Dès qu'il l'eut, il lui confia sa maison toute entière.

Le lendemain, les pendules ne marchaient pas. Le petit Congolais avait voulu voir la bête qui s'abritait derrière leur cadran. Ce pourquoi il avait démonté tous les mécanismes. Il semble bien que le colonel Henry ait fait le nègre rue Saint-Dominique. Tout le monde s'en est aperçu pendant qu'il était en fonctions. Mais je crois fort que, sans sa fin tragique, ce nègre-là « continuerait », tout comme celui de Mac-Mahon. Nous mêlons décidément trop de comique aux choses les plus sérieuses.

Si, maintenant, vous voulez savoir comment la présence d'Henry à la tête du service des renseignements est devenue possible et a été si longtemps tolérée, on vous rappellerait qu'il avait été introduit à l'état-major par le général de Miribel, confirmé dans ses fonctions par le général de Boisdeffre, etc., etc. On vous en dirait tant, en un mot, que vous finiriez par être convaincu d'une chose, c'est que la perspicacité ne court pas les rues. Mais la démonstration est-elle bien nécessaire ? Il y a si longtemps que le danseur occupe la place du calculateur!

Échos & Nouvelles

La divulgation, soit aux intéressés eux-mêmes, soit à des tiers, de la nature des allégations qui ont motivé la réforme, peut présenter les plus sérieux inconvénients.

Le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour qu'aucune mention relative aux causes de la réforme ne soit portée sur les livrets individuels, qui doivent simplement énoncer la catégorie de la réforme prononcée : permanente ou temporaire, la date de la décision et la commission spéciale de qui elle émane.

—o—

On sait que certaines tribus congolaises pratiquent encore assez habituellement le cannibalisme. Les Belges établis dans l'Afrique centrale ne sont pas jusqu'ici parvenus à faire disparaître de leur colonie cette coutume qui, presque partout ailleurs, est aujourd'hui démodée. Un rapport officiel du commandant Costermans donne sur ce sujet quelques renseignements curieux.

Il paraît que, afin de satisfaire leur goût pour le cannibalisme et de se procurer des approvisionnements, les chefs ont éludé des lois terribles. L'homme du commun qui, par mégarde dans une coupe dont s'est servi le roi, ou qui pose le pied après lui sur une natte ou qui effleure en passant son vêtement, est immédiatement mis à mort. Il est dévoré, séance tenante, dans un grand festin offert aux guerriers par le chef. Les prisonniers et certains esclaves spécialement élevés pour cet usage sont également destinés à servir de repas aux anthropophages du Congo. Détail remarquable, dans les tribus cannibales de cette partie de l'Afrique, les femmes ne touchent jamais à la chair humaine.

Ces horribles repas affectent toujours plus ou moins la forme d'un sacrifice. L'égorgement de la victime est entouré de rites solennels et répugnants. On tient le malheureux sur une claie en osier, puis on lui coupe la gorge. Le chef se place de façon à être éclaboussé par le sang. Les femmes du chef s'approchent alors de lui et dispersent ce sang par tout son corps, afin que les vertus physiques et morales de leur maître en soient augmentées.

A l'entrée du village se dresse un cassuaire où l'on collectionne ce qui restedes hommes qui ont été mangés. Plus cet ossuaire est plein, plus le village est considéré dans le pays.

—o—

Aux Etats-Unis, dans les Etats du Sud, les blancs continuent à pourchasser les noirs et lancent des chiens limiers sur la piste de malheureux traqués comme coupables ou tenus suspects de crimes et de délits, afin de les découvrir et de les lyncher.

Ces scènes rappelient celles qui ont précédé l'abolition et la guerre de Sécession.

—o—

NOUVELLES A LA MAIN

Le peintre Taupin prie la comtesse de venir visiter son atelier.

— Est-ce qu'il y a loin de chez moi chez vous ? interroge la dame.

— Mais pas du tout, comtesse... A peine le temps de fumer une pipe...

—o—

Dans la famille Dufourneau :

— Que fait ton fils ?

— Il est attaché à la caisse d'une grande compagnie.

— Ah ! on les attache, maintenant ?

—o—

Un bohème fait au rédacteur en chef d'une revue des offres de collaboration pour la critique des théâtres ou des livres.

— Vous avez, lui dit son interlocuteur des dispositions spéciales pour ce genre d'articles ?

— Oh ! certainement. Je me suis trouvé si souvent dans une situation... critique !

AU PAYS NOIR

Réponse aux Compagnies minières

Les journaux de la région ayant reproduit la réponse de M. Lavaurs, président de la délégation des directeurs de charbonnages, à la lettre que je lui ai adressée, au nom des délégués du Congrès de Lens, les mineurs m'en voudraient de ne point démontrer au public que les erreurs de chiffres, signalées dans notre dernière réunion, ne peuvent être contestées.

« Les délégués patrons, dit le procès-verbal du 14 avril, font ressortir relativement à l'augmentation de rendement, que, si l'on reprend le tableau des dix dernières *années, on constate*, en comparant 1888 avec 1897, au lieu d'une augmentation, une diminution de 7,06 0/0. Contrairement à cette affirmation, l'effet utile s'est accru de 22 tonnes par ouvrier.

En 1888, 23.402 houilleurs occupés au fond des mines du Pas-de-Calais ont produit 7.877.213 tonnes de houille, soit 336 *tonnes par ouvrier. Ces mêmes ouvriers* ont donné 6.880.961 journées de travail, soit 294 journées chacun.

En divisant 336 tonnes par 294, l'on trouve 1.142 kgs par journée de travail et non 1204 inscrits dans le tableau des Compagnies.

Cette majoration de 62 kgs par jour pour l'année 1888 a eu pour résultat de réduire dans la moyenne, l'augmentation du rendement journalier constaté **durant les dernières années.**

Comme l'affirme M. Lavaur, les prix moyens de vente ne concordent pas avec ceux des charbons vendus au public. L'observation en a été faite par la délégation ouvrière qui ne pouvait que s'en rapporter aux patrons puisqu'elle ne possédait pas la statistique publiée depuis 1888 et que le tableau — fourni par les exploitants — ne mentionnait pas les différences.

La réduction constatée par les représentants des mineurs résulte de ce que les Compagnies se vendent à elles-mêmes des combustibles pour la fabrication des cokes et des agglomérés à raison de 7 fr. 75.

La question de la hausse de 2 fr. par tonne, invoquée par M. le Président de la délégation patronale n'a pas été soulevée à la conférence.

C'est cette hausse de 2 fr. qui a motivé l'envoi de la lettre du Syndicat des mineurs en date du 1er mars 1899, sollicitant l'entrevue promise.

Après avoir déclaré, dans sa réponse, que les directeurs n'avaient jamais songé à se disculper, M. Lavaurs ajoutait :

« Je ne veux pas terminer ma lettre » sans vous faire observer que vous êtes » dans l'erreur, quand vous dites que » tous les marchés sont renouvelés.

» Vous avez trouvé le fait relaté dans » divers journaux dont vous me citez les » noms. Ces journaux n'ont aucun caractère officiel : ils puisent où ils l'entendent leurs renseignements ; nous ne » nous en préoccupons pas. Mais dans » l'espèce, puisque vous tablez sur eux, » notre silence semblerait une ratification de ce qu'ils avancent.

« *Leurs renseignements* sont inexacts » et la meilleure des preuves, c'est qu'à » l'heure actuelle, les Compagnies n'ont » pas encore arrêté les prix qu'elles demanderont pour le renouvellement des » marchés de charbons classés comme » destinés à l'usage domestique. »

Nous avons maintenu, comme certaine, la hausse de 3 fr. qui résulte des prix admis le 4 avril par la adjudication des fournitures aux chemins de fer de l'Etat belge. Les patrons soutinrent qu'on ne pouvait invoquer ces données, et se contentèrent de déclarer que les prix de 1889 n'étaient pas atteints, tout en arguant de la nécessité de discuter sur ceux de 1897.

Or, l'*Organe des Intérêts Industriels* du 20 avril publie le tableau suivant et affirme que les prix qu'il mentionne sont officiels et que l'on n'est pas sûr de traiter d'après eux sans les voir majorer. « Il s'agit, dit-il, de l'importance des marchés et des dates d'enlèvement :

Catégories :	Gras	1/2 gras
Gros 18 cjm et plus.	22.50	24.50
Gailleterie 8/18	20.50	23 »
Gailleterie 5/8	—	24 »
Grenu 25/30 mjm.	—	23.50
Têtes de moineau.	—	25.50
Criblés sur 4 cjm.	—	19.50
— 50/55 mjm	17.50	20.50
— 40/45 mjm	—	19.50
Industriel tout-venant à 30/35 de gailleterie	15.50	17.50
Industriel petit à 15 de gailleterie sans poussier	15.50	16 »
Industriel gros à 20/25 avec poussier . .	15 »	15.50
Fines à 40 mjm	12.50	14.50
— 25 mjm	12 »	13 »
Poussiers à coke	4.50	—
Lavé grains 10/18 pour chaudières, mélangé. .		15.50
Lavé grains 10/30 . id.		16 »
Braisettes 18/30.		18.50
Grains lavés pour forges 2e qualité. . . .		16.50
— — 18/30.		18 »
— — 1re qualité.		18.50
Agglomérés marine 5 0/0 de cendres 1/2 gras. .		22.50
— mélangés n° 1 1/2 gras.		21.50
— — n° 2 7/8 de cendres . .		19.50
— — n° 2 9 0/0. —		28.50
Coke métallurgique		22 »
Petit coke		20 »
Coke pour sucrerie.		24.50
Grésil criblé 18/30.		16.50
Coke 10/18.		14.50
Coke de fonderies, ...		28 »

La moyenne des prix de vente indiqués ci-dessus ressort donc à 19 fr. 79 : nous voilà loin de celle qui est inscrite dans le tableau des Compagnies, s'élevant à 9 fr. 77 !

En annonçant que les patrons nous firent remarquer qu'ils avaient compris dans le salaire les versements aux institutions de prévoyance, M. Lavaurs commet une erreur. Nous n'aurions pu admettre que l'on consacrât le principe de faire supporter aux travailleurs une retenue de 7 0/0 dont 3 0/0 incombent à l'exploitant.

La majoration ayant été portée à 5,53 0/0 pour l'année 1897, la différence de 2,53 0/0 provient des indemnités dues en cas d'accident.

Où sont les nouveaux sacrifices que les concessionnaires auront à supporter dès la mise en vigueur de la loi sur les risques professionnels, si, d'ores et déjà ils les portent au compte des ouvriers ?

M. Lavaurs conteste les chiffres avancés par la délégation ouvrière en déclarant que, seul, le rendement journalier doit être pris pour base de discussion à cause *des écarts considérables dans le nombre des journées de travail.*

A cette observation, nous répondîmes que le nombre de journées ne pouvait influer sur les prix payés à la tonne extraite.

Les écarts considérables dans le nombre de journées que signale M. le Président de la délégation patronale, ne peuvent guère entrer en ligne de compte. En 1897, les ouvriers du fond ont travaillé 278 jours.

La statistique publiée pour 1897 accuse encore 278 journées de travail.

Tels sont les chiffres et les arguments que nous opposons à M. Lavaurs, et nous sommes persuadé qu'il ne les contestera pas.

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

P. S. — M. le Directeur des Mines de Courrières m'ayant demandé de lui signaler, afin qu'il puisse les soumettre à ses collègues, les modifications que nous désirions introduire au procès-verbal du 14 avril dernier, je l'ai informé que nous pensions modifier le tout, dans son ensemble, à cause des erreurs de chiffres que nous nous proposons de rectifier à la prochaine entrevue. B.

LE MINISTÈRE DE DEMAIN

Pour des vacances tranquilles, M. Dupuy a été servi à souhait ; il a eu la publication de l'enquête dont il se serait bien passé et qui a renversé tous ses projets. Notre Machiavel s'était imaginé que la Cour de cassation aurait rendu son arrêt avant le 2 mai et il se réjouissait du bon tour joué au Sénat ainsi devancé par la Chambre.

Députés et sénateurs sont dispersés, les uns parcourent leur département, les autres voyagent; le Palais-Bourbon et le Luxembourg sont à peu près déserts. On n'en a pas moins, par toutes sortes d'indices, l'impression que le ministère est ébranlé, que son prestige est gravement atteint. A force de tromper tout le monde et de jouer double jeu, M. Dupuy a abusé de son crédit; il n'est plus le puissant dompteur, il a trop montré ses pieds d'argile.

Plus d'un de nos parlementaires a été stupéfait de constater que depuis l'élection de M. Loubet et l'équipée de Deroulède, les républicains commençaient à ouvrir les yeux. En voyant que les réactionnaires sont les principales recrues de la Ligue de la Patrie française et que la *Croix* mène la bataille pour l'état-major, les vieux républicains ont été pris de méfiance ; la session des Conseils généraux a permis de recueillir plus d'une impression identique. Cette disposition a été singulièrement encouragée par la publication prématurée de l'enquête : une fois ce soupçon entré dans les esprits lents, il y fait son chemin plus rapidement que partout ailleurs.

Il est vraisemblable que la Chambre ne rentrera pas exactement dans le même état d'esprit qu'à son départ.

La déposition de M. Cuignet, mettant en cause, d'une manière si grave, l'officier de police judiciaire du procès de 1894, l'*artifice diabolique* dénoncé par M. Zola, produit la sensation la plus profonde : elle restera l'un des clous de l'enquête au point de vue juridique et moral.

Cette attitude de l'état-major actuel est très vivement commentée. On se demande si M. de Freycinet n'a pas résolu de découvrir toutes les responsabilités et s'il n'a pas lui-même favorisé cette divulgation de la vérité.

Aussi les parlementaires ne seraient-ils pas éloignés de croire qu'au rebours de M. Dupuy, solidaire du général Mercier et allié secret des nationalistes, M. de Freycinet ne manœuvrerait pas avec dextérité du côté de la revision. Dans ce cas, la Présidence du Conseil serait au bout, car la crise ministérielle ne paraît pas éloignée.

La petite souris blanche a beau être fatiguée, elle n'a pas dit son dernier mot elle ne songe pas à abdiquer. L'éventualité d'un ministère Freycinet-Delcassé est de moins en moins problématique, à mesure que l'étoile de M. Dupuy pâlit à l'horizon.

NOS DESSINS

Voir demain le superbe dessin de Julio :

LE CHATIMENT

NOS DÉPÊCHES

(Par service téléphonique spécial)

LA
GRÈVE GÉNÉRALE
des Mineurs
EN BELGIQUE

(De nos correspondants particuliers)

BASSIN DE CHARLEROI

Charleroi, 29 avril. — Le calme le plus grand ne cesse de régner parmi toute la population minière dont la grande préoccupation est aujourd'hui le 1er mai.

La classe ouvrière a, en effet, depuis de nombreuses années, l'habitude de célébrer la fête du travail.

Ce jour-là, les charbonnages, les usines sont arrêtées, et c'est d'un bout à l'autre du monde une grande communion de tout le prolétariat universel.

On n'a pas oublié le grandiose cortège qui l'an dernier, s'est déroulé dans les rues de Charleroi et qui fut en quelque sorte le présage de la victoire électorale de la démocratie socialiste.

Cette année, c'est par communes que les manifestations du 1er Mai auront lieu, mais quoique par l'égoïsme patronal ce jour, celui du triomphe du travail, soit devenu un jour de deuil, les travailleurs ne s'en grouperont pas moins, plus étroitement unis encore, autour de l'étendard de la solidarité.

Aujourd'hui et depuis plusieurs jours déjà, dans les réunions de groupes, c'est la préoccupation de chacun d'apporter sa part dans l'organisation des cortèges et des meetings qui donneront comme toujours le spectacle du plus grand calme et de la plus grande dignité.

Il se confirme que pour le premier Mai, toute la garde civique sera pour le moins consignée.

Une pétition des commerçants

Dans le discours qu'il prononça mercredi soir, au *Temple de la Science*, notre ami Vandervelde, s'adressant aux commerçants, les adjura de se jeter entre les partis en lutte, de peser de leur influence morale pour amener un arbitrage dans le but de mettre fin au conflit qui divise les ouvriers et les patrons charbonniers.

Il y avait dans l'auditoire un certain nombre de commerçants qui ont pris l'initiative de mettre en pratique le conseil de Vandervelde. La pétition dont voici le texte circule en ville et se couvre de nombreuses signatures, parmi lesquelles nous avons remarqué celles des principaux commerçants :

« Les soussignés, commerçants et habitants de la ville de Charleroi, ont l'honneur de solliciter la bienveillante intervention de M. le Gouverneur de la province, en vue d'obtenir une prompte solution du regrettable conflit qui afflige en ce moment le monde industriel.

« Lors des grèves de janvier 1890 une commission d'arbitrage instituée entre les parties en cause à Charleroi, en suite des démarches du premier dignitaire de la province, parvint à rétablir à bref délai l'accord entre patrons et ouvriers charbonniers.

« Les soussignés pensent qu'il serait urgent et opportun de proposer aux organisations patronales et ouvrières la constitution d'une commission semblable et ils comptent à cette fin sur la haute influence de M. le Gouverneur de la province du Hainaut. »

Ainsi que l'a déclaré Vandervelde, la classe ouvrière est prête à signer la paix, elle acceptera toute main loyalement tendue, mais elle réclame aussi justice.

CALLEWAERT
Député Belge.

Nous espérons que le Gouverneur du Hainaut ne restera pas sourd à l'appel des commerçants et il dépendra alors des patrons charbonniers que d'une discussion loyale sorte une solution du conflit actuel.

Conseil de l'Industrie et du Travail

La seconde réunion du Conseil de l'Industrie et du Travail a eu lieu hier.

Le résultat en a été encore absolument négatif comme on le verra dans le compte-rendu du meeting de Charleroi-Nord que nous publions ci-dessous et où les délégués ont rendu compte de leur entrevue.

A 7 heures du soir, au moment où arrivent les délégués au Conseil de l'Industrie, la salle est archi comble, et il y a foule sur la rue.

Le citoyen Pouillard ouvre la séance à 7 h. 1/4, et donne la parole à Falony pour exposer le résultat de la deuxième réunion qui vient d'avoir lieu avec les patrons.

A la dernière réunion, dit *Falony*, comme je vous l'avais déclaré, nous nous sommes plaints de la façon dont on avait mis fin à l'assemblée.

Cette plainte n'est plus justifiée aujourd'hui ; les patrons ont répondu à toutes nos questions. C'est un devoir de le dire.

Maison du Peuple de Charleroi

En abordant l'ordre du jour, j'ai redemandé à ces messieurs, vu les chiffres qu'ils nous avaient soumis, de nous laisser le droit de déléguer quelques hommes compétents en comptabilité pour procéder avec les ingénieurs de mines à l'examen des chiffres.

J'ai demandé, en attendant que cette commission puisse finir ses travaux, si on ne pouvait pas nous accorder l'augmentation de 20 0/0 en rapport avec le prix du charbon ou fixer un tantième d'augmentation pour mettre fin au conflit regrettable.

J'ai reçu la même réponse que précédemment ; les patrons ont fourni leurs chiffres, qui sont, disent-ils, à la disposition du ministre et des inspecteurs du travail.

M. Passelecq a ajouté personnellement qu'il avait augmenté ses ouvriers dans la mesure du possible et qu'ils le feront encore dans l'avenir selon leurs moyens disent-ils.

Je laisse à mes collègues le soin de compléter ce rapport, dit Falony.

J'ajoute cependant en ce qui me concerne que Pouillard a demandé si nous, membres du Conseil de l'industrie, nous avions à craindre des représailles à la reprise du travail.

Il a été répondu unanimement que non.

Pour mon cas personnel, je me suis expliqué sur le bruit qui avait couru qu'on allait me renvoyer, et auquel j'ai fait allusion dans un meeting.

M. Paquet a dit que le bruit était faux, mais que j'étais tout simplement remplacé dans mon service. J'ai pris l'engagement d'honneur de rectifier ce que j'avais dit touchant mon renvoi. C'est ce que je fais aujourd'hui.

Si le fait ne m'avait pas été rapporté en pleine assemblée, j'aurai pris mes précautions pour le vérifier avant d'en parler.

C'est à vous maintenant, compagnons, de savoir ce qu'il vous reste à faire !

Cris : Grève! Grève ! (Acclamations).

Le citoyen *Pouillard* prend ensuite la parole. « Nous nous attendions, dit-il, au résultat négatif de notre entrevue avec les délégués patrons.

Le Conseil de l'Industrie et du Travail, dit-il, fait l'effet d'un emplâtre sur une jambe de bois.

On pourrait se réunir ainsi pendant des mois, ce serait toujours la même chose.

Pouillard a répété au Conseil qu'il n'avait pas confiance dans les inspecteurs ouvriers, parce qu'ils ne sont pas nommés par les ouvriers.

Et vous, compagnons, avez-vous confiance en eux ?

— *Cris* : Non ! Non !

Pouillard dit encore que ce qui l'a guidé à poser la question touchant les victimes du travail, c'est qu'à toutes les grèves précédentes on en a fait.

Les patrons ont donné l'assurance qu'il n'y en aurait pas.

Parlant de la grève, il ajoute que si on a fait grève, c'est que malgré les souffrances